

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ EUROPÉENNE

Conforme au règlement 1907/2006/CE, article 31 - REACH Règlement (UE) n. 878/2020

LINEA BLANCA

1. IDENTIFIER LES ÉLÉMENTS DE LA SUBSTANCE ET DE L'ENTREPRISE

Type de produit : pâte pour le lavage des mains avec microgranules minéraux

1.1 Utilisation prévue : pâte de lavage des mains contre les graisses, huiles, lubrifiants, hydrocarbures, bitumes, noir de carbone, rouille, graphite...

1.2 Identification de l'entreprise : **NETTUNO SRL**

Italie - 2400 Castelli Calepio (BG) - Viale Industria 18 Tél. ++39 035847508

1.4 **TÉLÉPHONE D'URGENCE** : ++39 035847508

2. INDICATION DES DANGERS LORS DE L'UTILISATION

.1 Pour l'usage auquel il est destiné, à savoir la pâte pour le lavage des mains, le produit ne présente aucun danger pendant son utilisation.

Conseils de prudence :

Tenir hors de portée des enfants.

Conserver dans l'emballage d'origine

Ne pas contaminer les aliments, les boissons ou les récipients avec le produit.

Éviter le contact avec les yeux

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS.

3.1 Aqua (eau), carbonate de calcium, acide stéarique, carbonate de sodium, silice, tallowate de sodium, dodécylbenzènesulfonate de sodium, glycérine, acide palmitique, cellulose, hydroxyde de sodium, méthylchloroisothiazolinone, méthylisothiazolinone, nitrate de magnésium, parfum, CI 77891.

4. INTERVENTIONS DE PREMIERS SECOURS

4.1 INHALATION : -

CONTACT AVEC LES YEUX : laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin.

INGESTION : Ne pas faire vomir : laver la bouche et les lèvres avec de l'eau si le sujet est conscient.

Appeler immédiatement un médecin en lui montrant l'étiquette

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction recommandés : eau pulvérisée

5.2 Moyens d'extinction interdits -

.3 Protection contre l'incendie : équipement normal

.4 Informations complémentaires: collecter séparément l'agent extincteur et le faire éliminer par une entreprise agréée, conformément à la réglementation en matière de protection de l'environnement.

DANGERS SPÉCIFIQUES : aucun

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

.1 Méthodes de nettoyage : Contenir et recueillir les fuites dans un récipient approprié. Éliminer conformément aux réglementations nationales et locales.

Précautions individuelles : éviter le contact prolongé du produit avec la peau

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

.1 Manipulation : aucune

.2 Stockage : Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit bien ventilé, sec et frais.

Conserver à une température comprise entre 10 et 35°C. Protéger de la chaleur, du gel et de la lumière directe du soleil.

8. PROTECTION INDIVIDUELLE/CONTRÔLE DE L'EXPOSITION

- .1Protection respiratoire : non nécessaire
- .2Protection des mains : non requise
- .3Protection des yeux : non requise
- 8.4 Protection du corps : non requise

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- .1Aspect à 25°C : pâte crémeuse
- 9.2 couleur : blanc
- .3Odeur : lavande
- .4pH: $9,7 \pm 0,5$
- .5Point d'ébullition : n.d.
- Point d'éclair : ininflammable
- 9.6 Auto-inflammabilité : non auto-inflammable
- 9.7 Propriétés explosives : non explosif
- .8Propriétés oxydantes : non oxydantes
- .9Densité : 950 ± 50 g/l à 55°C
- 9.10Solubilité dans l'eau : soluble

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1 Stable dans des conditions normales. A conserver à une température comprise entre 10 et 35°C. Le produit est sensible à la chaleur et au gel

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- 11.1 Toxicité orale aiguë : l'ingestion peut provoquer des nausées et des vomissements.
- 11.2 Pouvoir irritant : -
- 11.3 Ingestion : L'ingestion peut provoquer des nausées et des vomissements.
- 11.3 Contact avec la peau : -
- 11.4 Contact avec les yeux : peut provoquer une irritation après contact

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- 2.1 ÉCOTOXICITÉ/TOXICITÉ AQUATIQUE
- Ne pas rejeter dans les eaux de surface/ Toxicité à long terme
- PERSISTANCE/ DÉGRADABILITÉ : Dans l'eau, rapidement biodégradable.

13. OBSERVATIONS SUR L'ÉLIMINATION

- 13.1 ÉLIMINATION DU PRODUIT Diluer avec de l'eau - Neutraliser les eaux usées
- ÉLIMINATION DE L'EMBALLAGE Nettoyer les récipients avec de l'eau - Récupérer l'eau sale pour un traitement ultérieur.
- Éliminer conformément aux réglementations nationales et locales en vigueur (décret législatif 152/06), sous réserve de l'approbation des autorités compétentes, par une entreprise agréée.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

- 4.1Substance non dangereuse non soumise à des conditions ADR particulières
- Numéro ONU : /
- Normes internationales pour le transport routier/ferroviaire (ADR/RID)
- Classe : / ord. / - Prescriptions /
- Recommandations de l'Organisation internationale du transport maritime (OIM)
- classification : /
- N° de page I.M.D.G. : / - Groupe d'emballage : / - N° UN(IMDG) : /
- Classe IATA : /

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- 5. 1La présente fiche de données de sécurité représente un guide indicatif et facultatif entrepris par le fabricant

Les cosmétiques ne sont pas soumis aux réglementations relatives aux substances et préparations dangereuses qui exigent la préparation et le stockage de la fiche de données de sécurité du produit décret législatif n° 65 du 14 mars 2003, pris en application des directives 1999/45/CE et 2001/60/CE relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses, exclut plusieurs secteurs de son champ d'application, dont celui des cosmétiques. La circulaire ministérielle du 7 janvier 2004 confirme l'exemption des fiches de données de sécurité des produits cosmétiques.

Le décret législatif n° 126 du 24 avril 1997 confirme également ce qui suit à l'article 6, paragraphe 12 produits cosmétiques ne sont pas non plus soumis aux règles énoncées dans la loi n° 256 du 29 mai 1974 et le décret législatif n° 52 du 3 février 1997, ainsi que ses règles d'application, concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances et préparations dangereuses.

16. AUTRES INFORMATIONS

- 16.1 Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles et sur les réglementations de l'UE. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées dans la section 1, sauf si des instructions de manipulation écrites ont été données. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux réglementations locales et nationales.

Principales sources bibliographiques :

ECDIN : Environmental Chemicals Data and Information Network - Centre de recherche commun, Commission des Communautés européennes

Propriétés dangereuses des matériaux industriels de SAX - Huitième édition - Van Nostrand Reinold

NIOSH - Registre des effets toxiques des substances chimiques (1983)

I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

CESIO - Classification et étiquetage des agents de surface anioniques et non ioniques (1990)

Cette fiche annule et remplace toutes les éditions précédentes.